

## Sommaire chronologique

Notes DORQS du 9 au 29 janvier au 2007 Modifications concernant les structures de l'ANPE .....	2
Décision n°2007-65 du 30 janvier 2007 Délégation de signature accordée à MM. Pierre-Louis Munoz, Roger Firmin, Christian Laporta et François Galopin et à Mme Françoise Bourlier (Auvergne) : modificatif n°1.....	3
Décision n°2007-227 du 30 janvier 2007 Délégation de signature accordée à Mmes Françoise Sentilles-Vignes et Marie-Claude Martinez et à M. Laurent Chaize (Direction générale).....	4
Décision 2007-228 du 6 février 2007 Liste des reçus à la sélection externe sur titres de directeur d'agence à l'ANPE .....	5

## **Notes DORQS du 9 au 29 janvier au 2007**

### **Modifications concernant les structures de l'ANPE**

#### **Création d'un point-relais**

Note DORQS n°2007-55 du 29 janvier 2007 relative à la création du point-relais correspondant armées rattaché à l'agence locale Toulouse Lespinet (Midi-Pyrénées) à compter du 1er janvier 2007

#### **Suppression de points-relais**

Note DORQS n°2007-51 du 29 janvier 2007 relative à la suppression des points-relais Solesmes, Avesnes les Aubert et Landrecies (Nord-Pas-de-Calais) à compter du 1er janvier 2007

#### **Création d'équipes cap vers l'entreprise**

Note DORQS n°2007-15 du 9 janvier 2007 relative à la création de l'équipe cap vers l'entreprise Torcy rattachée à l'agence locale de Noisy-le-Grand (Ile-de-France) à compter du 1er décembre 2006

Note DORQS n°2007-16 du 9 janvier 2007 relative à la création de l'équipe cap vers l'entreprise Clichy rattachée à l'agence locale de Saint-Denis Stade (Ile-de-France) à compter du 1er décembre 2006

Note DORQS n°2007-18 du 9 janvier 2007 relative à la création de l'équipe cap vers l'entreprise Pantin rattachée à l'agence locale de Mitry-Mory (Ile-de-France) à compter du 18 décembre 2006

Note DORQS n°2007-19 du 9 janvier 2007 relative à la création de l'équipe cap vers l'entreprise Sarcelles rattachée à l'agence locale de Mitry-Mory (Ile-de-France) à compter du 1er janvier 2007

**Décision n°2007-65 du 30 janvier 2007**

**Délégation de signature accordée à MM. Pierre-Louis Munoz, Roger Firmin, Christian Laporta et François Galopin et à Mme Françoise Bourlier (Auvergne) : modificatif n°1**

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail, notamment son article R.311.4.5,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret en date du 7 avril 2005 nommant monsieur Christian Charpy en qualité de directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2006-1601 du 19 décembre 2006 nommant monsieur Pierre-Louis Munoz en qualité de directeur régional de l'Auvergne à compter du 1er janvier 2007,

Décide :

Article 1

Monsieur Pierre-Louis Munoz, directeur régional de l'Auvergne, reçoit, délégation permanente de signature en ce qui concerne les décisions infligeant des sanctions disciplinaires d'avertissement et de blâme et les mémoires et conclusions produits devant les juridictions administratives de 1ère instance.

Article 2

Monsieur Pierre-Louis Munoz, directeur régional de l'Auvergne, reçoit, pour les services placés sous sa responsabilité, délégation permanente pour signer dans les limites fixées par les instructions en vigueur :

- les actes relatifs au fonctionnement des services et à l'exécution des missions de l'Agence,
- les décisions se rapportant à la gestion du personnel,
- les pièces justificatives et autres pièces comptables concernant l'exécution du budget de l'Agence.

Il reçoit également délégation pour statuer sur les recours hiérarchiques formés à l'encontre des décisions prises par les directeurs délégués relevant de son autorité au titre de la gestion de la liste des demandeurs d'emplois ou à celui de la participation au service public de placement.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre-Louis Munoz, ses attributions listées à l'article 2 sont exercées par monsieur Roger Firmin, adjoint au DRA, ou par madame Françoise Bourlier, conseillère technique responsable des ressources humaines pour la région Auvergne, ou par monsieur Christian Laporta, conseiller technique responsable appui à la production de services, ou par monsieur François Galopin, chargé de mission appui gestion responsable budget contrôle de gestion.

Article 4

Le présent modificatif qui prend effet au 1<sup>er</sup> février 2007 complète la décision n°2007-65 du 29 décembre 2006.

Article 5

Le présent modificatif sera publié au recueil départemental des actes administratifs, des services de l'Etat et des départements concernés.

Fait à Noisy-le-Grand, le 30 janvier 2007.

Le directeur général,  
Christian Charpy

**Décision n°2007-227 du 30 janvier 2007**

**Délégation de signature accordée à Mmes Françoise Sentilles-Vignes et Marie-Claude Martinez et à M. Laurent Chaize (Direction générale)**

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail, notamment son article R.311.4.5,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret en date du 7 avril 2005 nommant monsieur Christian Charpy en qualité de directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2005-1112 du 28 juillet 2005 nommant monsieur Jean-Marie Marx, directeur général adjoint, chargé du développement, marketing et international à compter du 1<sup>er</sup> août 2005,

Vu la décision n°2006-403 nommant madame Françoise Sentilles-Vignes en qualité de directrice du marketing,

Vu la décision n°2006-1309 du 6 novembre 2006 relative à l'organisation de la direction générale de l'ANPE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006,

Vu le contrat d'engagement de monsieur Laurent Chaize en qualité de conseiller technique exerçant la fonction d'adjoint à la directrice du marketing,

Décide :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur le directeur général et de monsieur le directeur général adjoint, chargé du développement, marketing et international, madame Françoise Sentilles-Vignes, directrice du marketing, reçoit délégation permanente de signature en ce qui concerne tous les actes et correspondances se rapportant à la gestion des services placés sous son autorité. Elle est également habilitée à signer les ordres de mission des agents relevant de son autorité, à l'exception des ordres de mission pour l'outre-mer ou l'étranger.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Françoise Sentilles-Vignes, monsieur Laurent Chaize, conseiller technique exerçant la fonction d'adjoint à la directrice du marketing, reçoit délégation permanente pour signer les documents susvisés.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de madame la directrice du marketing et monsieur Laurent Chaize, madame Marie-Claude Martinez, conseillère technique, reçoit délégation permanente pour signer les documents susvisés, à l'exception des ordres de mission, ainsi que les titres de paiement et de recettes et toutes pièces justificatives et correspondances concernant les opérations comptables de la direction du marketing.

Article 4

Cette décision qui prend effet le 1<sup>er</sup> février 2007 annule et remplace la décision n°2006-451 du 14 mars 2006 et la décision n° 2005-1156 du 29 juillet 2005.

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de l'ANPE.

Fait à Noisy-le-Grand, le 30 janvier 2007.

Le directeur général,  
Christian Charpy

**Décision n°2007-228 du 6 février 2007**

**Liste des reçus à la sélection externe sur titres de directeur d'agence à l'ANPE**

Vu les articles L.311-7 et R.311-4-1 à R.311-4-22 du code du travail,  
Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, et notamment son article 8,  
Vu la décision n°2006-1436 sur la décision d'ouverture et règlement d'une sélection externe sur titres de directeur d'agence à l'ANPE,

Article unique

Le jury national, après avoir délibéré le 2 février 2007, a arrêté la liste principale et la liste complémentaire des reçus à la sélection externe sur titres de directeur d'agence. Ces listes classées par ordre alphabétique sont annexées à la présente décision.

Fait à Noisy-le-Grand, le 6 février 2007

Le président du jury national,  
M. Rashid

**SELECTION EXTERNE SUR TITRES DE DIRECTEUR D'AGENCE 2006/2007  
LISTE DES LAUREATS DE LA LISTE PRINCIPALE**

Nom du Candidat	Prénom	région
ANNE	Julie	Centre
BECKER	Jurgen	Alsace
BRETA	Didier	Paca
DELACHE	Olivier	Aquitaine
GONCALVES	Edite	Centre
LALOUE	Sabrina	Pays de Loire
LEVINSON	Jérôme	Champagne
THERSSEN	José	Bretagne
VIEL	Karine	Ile de France
ZEBOULOUN	Sylvie	Ile de France

**SELECTION EXTERNE SUR TITRES DE DIRECTEUR D'AGENCE 2006/2007  
LISTE DES LAUREATS DE LA LISTE COMPLEMENTAIRE**

Nom du Candidat	Prénom	région
COMBET	Thierry	Aquitaine
DABURON	Sophie	Rhône Alpes
DEMANGE	Vanessa	Picardie
DESTIN	Dominique	Martinique
FOURNIER	Jean Louis	Paca
GANTOU	Stéphanie	Ile de France
GRILLERES	Roland	Aquitaine
KROUK	Anouar	Midi
LARROQUE	Pascal	Aquitaine
NAUDET	Carine	Paca
NIZET	Dave	Poitou
NUENO	Joseph	Centre
OLIVIERI	Robert	Rhône Alpes
PEYRODES	Laurence	Paca
RABNER	Marie José	Ile de France
RATOUCHNIAK	M-Pierre	Ile de France
SAVARIT	Olivier	Midi
TEILLET	Laurence	Ile de France